



CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 21 avril 2009

19h 30

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Espace Nicollier

Ordre du jour :

Première partie

1. Election de la présidente
2. Election d'un-e vice-président-e
3. Election d'un-e secrétaire

Seconde partie

4. Approbation de l'ordre du jour
5. Remise de documentation
6. Mode de communication (courriel)
7. En-tête papier à lettre (logo)
8. Observateurs examens « Approche du Monde » (APM)
9. Divers – Propositions individuelles
10. Date de la prochaine séance

			<u>Autorités</u>
<u>Présents :</u>	Mme Pascale	MANZINI	présidente et conseillère municipale
	Mme Anne-Claude	GILLI	conseillère municipale
	Mme Danièle	GUTOWSKI	conseillère municipale
			<u>Ecoles</u>
	M. Serge	LUGON	directeur des écoles
	Mme Mireille	OLIVET	enseignante
	M. Paolo	PEDRUZZI	enseignant
	M. Alain	PORCHET	enseignant
			<u>Parents</u>
	Mme Clémentine	HUBLEUR	parent
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	parent
	Mme Sylvie	PITTET BLANCHETTE	parent
	Mme Lysiane	THEVOZ-MUSIO	parent
			<u>Sociétés civiles</u>
	M. Giuseppe	BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
	M. Aitor	IBARROLA	Commission d'intégration
	M. Vincent	GUYAZ	Pasteur
	Mme Nathalie	MANFREDI	Actigym
<u>Excusés :</u>	Mme Francine	BRUNI	conseillère municipale
<u>Procès-verbal :</u>	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Conformément à l'art. 14 du règlement **Mme Manzini**, membre de la Municipalité en charge de la présidence du Conseil d'établissement, ouvre la séance et souhaite à chacun la bienvenue à l'Espace Nicollier où se déroule la première séance publique du Conseil d'établissement.

Elle prie chaque membre de bien vouloir se présenter et de préciser à quel titre il ont été nommé dans ce Conseil, puis elle poursuit au point 1 de l'ordre du jour :

1. Election de la présidente

Mme Pascale Manzini, conseillère municipale est nommée en qualité présidente par applaudissements à l'unanimité.

2. Election d'un-e vice-président-e

Mme Anne-Claude Gilli, conseillère communale, est nommée en qualité de vice-présidente par applaudissements à l'unanimité.

3. Election d'un-e secrétaire

Mme Sylvette Menétrey, cheffe d'office à la Direction des écoles est nommée en qualité de secrétaire par applaudissements à l'unanimité. Aucune autre candidature n'a été proposée.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

5. Remise de documentation

Un dossier « rouge » contenant des informations liées à l'école est remis à chaque membre du Conseil d'Établissement.

Le règlement sera consultable sur le site de la Commune d'Ecublens, dans l'onglet « officiel – Conseil d'établissement – règlement ».

6. Mode de communication (courriel)

La correspondance et les informations seront transmises aux membres du Conseil d'établissement par courriel. Une feuille de renseignements, contenant les coordonnées personnelles (adresse e-mail, compte bancaire ou CCP, téléphones) est remise, dûment complétée, par chacun à la secrétaire.

Les séances seront annoncées par le biais des panneaux lumineux pour le public, ainsi que sur le site internet de la Commune.

7. En-tête à lettre (logo)

Une proposition d'en-tête de papier à lettre au nom du Conseil d'établissement est remise par la secrétaire. Cette proposition est acceptée.

8. Observateurs examens « Approche du Monde » (APM)

A l'occasion des examens de certificat de 9^{ème} année, il est demandé aux membres du Conseil d'établissement d'intervenir en qualité d'observateur de l'examen Approche du Monde. Un planning leur sera adressé par la Direction des écoles sur lequel sera indiqué les jours et heures de passage. Chacun voudra bien compléter le planning en indiquant ses disponibilités et le retourner à la Direction des écoles.

9. Divers – Propositions individuelles (Promotions)

Mme Manzini propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur les visions du rôle à jouer dans le cadre du Conseil d'établissement.

Mme Manfredi : s'interroge sur le lien entre Actigym et l'école. Elle demande des précisions.

M. Lugon : cite l'exemple de la Gymnastrada en 2011. A cette occasion les classes seront mises à disposition pour cet événement. Il cite également l'utilisation des salles EPH mises à disposition pour les sociétés. Actuellement il en manque et le Conseil d'établissement pourrait appuyer la volonté auprès des Autorités afin de bénéficier de salles supplémentaires comme la construction d'une salle triple par exemple.

Mme Manzini : ajoute que **Mme Manfredi**, en sa qualité de représentante des Sociétés locales, peut être amenée à soulever des problématiques rencontrées avec les enfants et les partager.

M. Biancaniello : représente le lien entre les jeunes à l'école et hors de l'école. Une de ses préoccupations pour les jeunes est de tenter de redistribuer les valeurs sociales.

Mme Olivet : sa vision est de rendre possible les activités scolaires avec l'extérieur de l'école.

Mme Thévoz Musio : s'inquiète au niveau financier.

Mme Manzini : annonce que les actions proposées par le Conseil d'établissement sont intégrées dans le budget communal de fonctionnement dans le cadre des activités de prévention.

Mme Chevallaz Perez : se voit comme l'interlocutrice par rapport aux soucis des parents pour faire le lien avec l'école, mais également de savoir qu'est-ce que l'école attend des parents ?

M. Lugon : précise que les membres doivent savoir que certains sujets ne seront pas abordés dans le cadre du Conseil d'établissement, notamment tout ce qui est en lien avec la pédagogie. Il rappelle que les sujets qui peuvent être traités concernent la prévention, par exemple. Le Conseil d'établissement peut être consulté sur la marche générale et la Direction des écoles reste à l'écoute des propositions qui peuvent être discutées, mais les décisions finales lui appartiennent.

Mme Chevallaz Perez : cite un exemple de proposition comme la création de jeux dans la cour de récréation du CYT.

M. Lugon : informe qu'un conseil de coopération des élèves est en voie de création. La mise en application des propositions issues d'un tel conseil seront à étudier. Parfois elles pourront aboutir, quelque fois ce ne sera pas possible de les mettre en place. Il préconise le soutien du Conseil d'établissement lors de volonté de demandes financières pour la présentation des spectacles.

M. Guyaz : est ravi et trouve intéressant la pluridisciplinarité des membres faisant partie de ce Conseil d'établissement. Il se réjouit du partage qui peut en découler par la provenance de ces différentes sources.

M. Pedruzzi : se réjouit du contact ainsi possible avec d'autres personnes que des enseignants, notamment sur le sujet de la santé par l'éducation physique. Se veut être à l'écoute des besoins en vue du développement bénéfique des enfants.

Mme Thévoz Musio : se renseigne si des informations sont connues sur la manière de travailler d'autres conseil d'établissement déjà en place.

Mme Manzini : propose un travail en sous groupe pour certains dossiers.

M. Lugon : sur l'ensemble de la CRENOL, un seul Conseil d'établissement est déjà en place à Epalinges. Il y en a environ 30 dans le canton qui ont été créés depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Mme Pittet Blanchette : précise que ce projet est tout neuf, car la loi vaudoise sur les Conseils d'établissement est en vigueur depuis 2006 seulement.

Mme Manzini : suggère de recréer un ancrage local comme un des objectifs du Conseil d'établissement.

M. Lugon : rappelle que le Conseil d'établissement a été mis en place en raison de la dissolution de la Commission scolaire. Cette dernière a encore fonctionné en 2008 comme comité de pilotage pour la mise œuvre du règlement du futur Conseil d'établissement d'Ecublens.

Mme Hubleur : engagée dans la petite enfance avait l'envie d'avoir un autre regard sur l'école en présentant sa candidature.

M. Ibarrola : faisait déjà partie de l'ex-Commission scolaire. Aujourd'hui c'est en qualité de représentant de la Commission d'intégration Suisses-Etrangers qu'il a été nommé au sein du Conseil d'établissement. Il a conscience de l'importance de l'école et son désir est d'accompagner des projets tels que le Développement Durable, comme déjà en place cette année ou le développement de la mobilité douce par exemple.

Mme Manzini : en sa qualité de conseillère municipale se réjouit de pouvoir partager les diverses problématiques et ne plus être seule à faire un choix pour certaines options uniquement avec le Directeur des écoles. Elle pense notamment à la sécurité sur le chemin de l'école, les soucis par rapport aux transports scolaires et a la volonté d'étudier cette question de manière plus approfondie. Actuellement un sujet d'actualité est les trottinettes. Il y a également la politique à adopter pour les devoirs surveillés ou les spectacles proposés.

M. Lugon : explique la formule actuelle sur le déroulement des promotions et pense qu'il est possible d'étudier toutes propositions pour les années à venir.

Mme Pittet Blanchette : suit ce projet de Conseil d'établissement depuis longtemps et est donc contente de participer à cette séance. Elle constate un manque d'informations entre l'école et l'extérieur. Son vœu est une meilleure compréhension du fonctionnement entre Commune et école. Son souhait être au cœur de l'action, voire renforcer l'action. Elle regrette cependant la non élection d'un membre de l'APE dans le secteur « Sociétés civiles ».

Mme Thévoz Musio : a le désir d'être impliquée depuis le début d'un projet et demande que les compétences soient étudiées.

M. Ibarrola : rappelle que le Conseil d'établissement ne peut donner qu'un préavis sur les projets. Il donne l'exemple que le directeur a cité concernant le problème des trottinettes. Il reste cependant beaucoup de points à définir sur le rôle de ce Conseil d'établissement.

Mme Manzini : propose de porter un intérêt à quoi est utilisé le budget scolaire.

Mme Pittet Blanchette : remarque qu'une demi-journée de congé pour l'Ascension a déjà été accordée par M. Lugon.

M. Lugon : insiste sur le fait que des informations seront transmises sur le déroulement des activités, mais que la décision n'est pas de la compétence du Conseil d'établissement.

M. Porchet : précise que les informations aux parents sont transmises par le biais de l'agenda de l'élève et que les enseignants usent et abusent de ce moyen de communication mais que certains parents ne prennent pas suffisamment en considération.

M. Ibarrola : suggère de présenter pour la prochaine séance des propositions de projets.

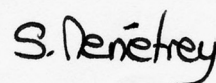
En conclusion, le Conseil d'établissement doit préserver une vision commune des intérêts. Il n'est pas un endroit pour parler de ses préoccupations personnelles.

10. Date de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 30 septembre 2009, 19h.00, à l'Espace Nicollier.

Séance levée à 21h.30.

La secrétaire :



S. Menétrey